

Toulouse, le 20/07/2026

Compte-rendu du CSA-FS extraordinaire du 17/07/2026 :

Situation de la Nouvelle Cité Administrative

Nous étions convoqués le vendredi 17/07, convocation reçue la veille en milieu de matinée, pour un CSA FS extraordinaire suite au droit d'alerte déposé en date du 10/07/2026.

Présents : DRFIP ; AGILE ; SIEP BIMO ; Inspecteur Santé Sécurité au Travail et les représentant-e-s des personnels, *Solidaires Finances Publiques 31*, Cgt et Fo.

La séance a débuté par la lecture de la déclaration liminaire de *Solidaires Finances Publiques 31*

La procédure d'alerte a été initiée suite aux malaises de collègues à la Nouvelle Cité Administrative (NCA). En effet, l'épisode caniculaire actuel a été le révélateur de plusieurs dysfonctionnements techniques engendrant des températures pouvant atteindre les 30 °C dans certains bureaux.

Le SIEP BIMO nous indique qu'en tant que Maître d'œuvre le cahier des charges a été respecté, il confirme que la Nouvelle Cité Administrative est équipée d'un système de rafraîchissement d'air, validé par la DIE, et non d'un système de climatisation. Le système est prévu pour un fonctionnement jusqu'à 35 °C en températures extérieures et pour rafraîchir l'air de 9 °C pour arriver à 26 °C dans les bureaux.

Un représentant d'Agile nous précise que les bureaux sont équipés de capteurs qui se déclenchent lorsque qu'une présence humaine est détectée.

L'ensemble de ses détections mais aussi les relevés de températures, effectués automatiquement toutes les 10 minutes dans les bureaux, sont centralisés au sein d'un logiciel géré par AGILE.

Suite à cette prise de parole, nous sommes intervenus pour préciser que nos collègues de la Nouvelle Cité Administrative constatent que certains capteurs dysfonctionnent et ne déclenchent pas le rafraîchissement. Il apparaît également que certaines sondes de températures sont « mal positionnées » et ne permettent absolument pas d'établir la température réelle au niveau des postes de travail ce qui fausse les relevés de températures centralisés par AGILE.

Une fois ce constat posé nous avons, à nouveau, interrogé la BIL concernant la pose des stores dans les bureaux qui donnent côté cours, côté pour lequel les températures relevées sont les plus hautes. La Direction nous a confirmé que la fin des travaux est prévue pour le 31 juillet 2026.

En complément la Direction nous confirme que les consignes données par le Secrétariat Général sont applicables dès l'activation de la vigilance canicule orange ou rouge, « *Ces consignes ne sont pas un choix* ». Les chefs de service ont été destinataires d'un message précisant celles-ci : Possibilité de télétravail sur 5 jours, ASA spéciale pour les personnes fragiles et aménagement des postes de travail mais également des horaires.

Concernant ce dernier point et pour le confort des collègues, nous avons sollicité la mise en place de la journée continue de 7h à 13h sans devoir récupérer les heures non effectuées. Dispositif déjà mis en œuvre par le passé à l'ancienne cité administrative et appliqué à l'heure actuelle dans d'autres départements.

La direction ne nous a pas répondu précisément sur ce point mais a rappelé que les collègues peuvent solliciter du travail à distance depuis d'autres sites de la DRFiP qui disposent de bureaux climatisés (Ex DRFiP rue des Lois).

L'Inspecteur Santé Sécurité est intervenu pour confirmer les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail. Il a vivement rappelé les 8 points listés à l'article R 4463-3 du Code du travail qui énumère les dispositifs à mettre en œuvre lors d'une exposition aux épisodes de chaleurs intenses.

Il appelle les différents intervenants présents à s'engager collectivement, avec méthode, afin de formaliser un plan site par site, un constat réaliste et partagé, pour d'ores et déjà prévoir des améliorations dans l'optique des futurs événements canicules.

Il a rappelé que cette situation entre concrètement dans la procédure du droit de retrait.

Nous avons collectivement réitéré notre souhait que soit mise en place un CSA FS «Nouvelle Cité Administrative».

La Direction nous confirme que cette demande est en cours d'examen au niveau Préfecture.

A l'issue des débats, les organisations syndicales présentes ont rédigé une délibération qui a été remise à l'ensemble des participants de cette instance, celle-ci a fait l'objet d'un vote unanime de la parité syndicale.

Cette délibération liste, de manière non exhaustive, à la fois, les bureaux les plus exposés mais également les dysfonctionnements relevés.

A l'aune de ces constats, les représentants de la Formation Spécialisée ont demandé la mise en œuvre, rapide, de plusieurs dispositions dont la reprogrammation des boîtiers de gestion de la température et des lumières, mais aussi la livraison de ventilateurs de qualité.

Nous avons également sollicité la pause de volets roulants et/ou de systèmes occultants sur les fenêtres donnant sur la cours intérieure.

Une visite conjointe (AGILE, Préfecture, OS, DRFiP) de la Nouvelle Cité Administrative a été expressément demandée, nous attendons un retour.

La Direction nous précise qu'une réunion entre la Préfecture, AGILE et la DRFiP devrait se tenir dans les plus brefs délais suite au dépôt de cette délibération intersyndicale.

Pour Solidaires Finances Publiques 31

Les élu e s de la FS

Céline Maury

Émilie Martinez

Jean-Michel Bermond